

IIIe Concours International de Composition *Fide et Amore*

sous le patronage de l'Association des Musiciens Ecclésiastiques Polonais
dans le cadre du XIe Festival de la Création religieuse *Fide et Amore*



Association
des Musiciens
Ecclésiastiques
Polonais

Organisateurs:



Le Centre municipal
de Żory

Współpraca:



Commission archidiocésaine
de Musique Sacrée
de Katowice



Chaire d'Orgue et de Musique ecclésiastique
du Département vocal et instrumental
du Conservatoire Karol Szymanowski
de Katowice



Państwowa Szkoła
Muzyczna I i II stopnia
im. M. Karłowicza
w Katowicach

Classes d'orgue de l'Ecole secondaire
de musique Mieczysław Karłowicz
de Katowice
et de l'Ecole secondaire de musique
Antoni et Karol Szafranek de Rybnik



Objectifs et principes du concours:

- Création du nouveau répertoire liturgique renouant avec la tradition grégorienne.
- Confrontation et perfectionnement du niveau artistique des compositeurs de musique liturgique de l'Eglise catholique romaine.
- Echange d'expériences et établissement d'une collaboration entre les compositeurs polonais et étrangers.
- Possibilité de présenter une nouvelle pièce musicale dans le cadre du festival et de la promouvoir parmi les musiciens ecclésiastiques.

Echéancier du concours:

- **15 août 2017** – délai de faire parvenir les compositions de musique pour le concours (le cachet de la poste faisant foi).
- **31 août 2017** – résultats du concours, publication des résultats.
- **octobre** – première exécution des oeuvres de musique couronnées dans le cadre du XIe Festival de la Création religieuse Fide et Amore (la date exacte et le lieu du concert seront annoncés à une date ultérieure).



Conditions de participation au concours:

- Le sujet du concours est le répertoire liturgique relatif au Temps Pascal de l'Eglise catholique romaine,
- vous trouverez ci-joint les textes (en latin et leur traduction) destinés à la liturgie de la messe: chant d'entrée et chant de communion,
- l'auteur devra prendre connaissance des règles de l'Eglise sur les chants mentionnés ci-dessus (**Présentation générale du Missel romain**, Rome 2002, points 39 – 41; 47-48; 86-87) ,
- toute personne se présentant au concours devra élaborer les deux textes en latin (sans possibilité de modifier le texte des antiennes), elle peut pourtant abrégé le texte du psaume en choisissant un nombre approprié de versets, sans omettre la doxologie,
- distribution des rôles:
 - obligato: chanteur, chœur mixte (SATB), assemblée liturgique, orgue,
 - ad libitum: violoncelle, trompette, hautbois,
- les oeuvres du concours au format papier, imprimées en deux exemplaires (le manuscrit ne sera pas pris en considération au présent concours) et en version électronique (graphique) sur un support d'enregistrement choisi par un participant (p.ex. CD, Pendrive, USB) doivent être envoyées, conformément à l'échéancier du concours, à l'adresse postale:

Miejski Ośrodek Kultury
ul. Dolne Przedmieście 1
44-240 ŻORY (III Konkurs kompozytorski FeA 2017)
POLSKA

- toute oeuvre réalisée pour le concours, doit être imprimée et désignée d'une marque,
- une enveloppe fermée, désignée de la même marque, doit contenir les données personnelles d'un participant (prénom et nom, date et lieu de naissance, adresse de contact, numéro de téléphone, e-mail),
- les oeuvres qui n'auront pas satisfait aux conditions prévues par le présent Règlement, ne seront pas évaluées,
- les oeuvres envoyées au concours ne seront pas rendues à leurs auteurs,
- les anciens étudiants et les étudiants des Conservatoires ainsi que les professionnels s'occupant de musique liturgique, peuvent prendre part à ce concours,
- le compositeur d'une oeuvre couronnée (concerne les gratifications et les distinctions):
 - donne son consentement par écrit à l'exécution de sa composition de musique à titre gratuit et à son enregistrement pour les archives du concours,
 - donne son consentement à la publication de celle-ci à titre gratuit, dans les revues scientifiques: „Studia Hildegardiana Sariansia” – l'annuaire du Festival de la Création religieuse Fide et Amore, et „Musica Ecclesiastica” - le périodique de l'Association des Musiciens Ecclésiastiques Polonais,
- l'inscription au concours est équivalente à l'acceptation du présent Règlement.

Jury:

Les oeuvres envoyées au concours seront évaluées par le jury. Membres du jury:

- prof. **Władysław Szumański** (Conservatoire National Supérieur de Musique de Katowice) – président,
- dr hab, **Jacek Glenc** (Conservatoire National Supérieur de Musique de Katowice),
- dr hab, abbé **Grzegorz Poźniak** (Université d'Opole),
- dr **Henryk Jan Botor** (Université Pontificale Jean –Paul II et Conservatoire National Supérieur de Musique de Kraków).

Prix:

- le jury évaluera les oeuvres du concours envoyées, compte tenu de leurs valeur artistique et usage liturgique,
- Le jury peut accorder trois prix:
 - ▶ **Ier prix** (4.200 PLZ / 1.000 euros),
 - ▶ **Ile prix** (2.500 PLZ / 600 euros),
 - ▶ **Ille prix** (1.700 PLZ/ 400 euros),
- la valeur des prix en euros est approximative et correspond au convertisseur en temps réel,
- chaque prix est imposable: 10% ou 20% IRPP,
- le jury se réserve le droit de répartir les prix d'une autre façon,
- le verdict rendu par le jury est définitif.